PRÉFET
DE CORSE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé
Corse

DECLARATION SUR L'HONNEUR DE REALISATION D'UN TEST DE DEPISTAGE ET D'ABSENCE DE SYMPTOMES D'INFECTION AU COVID-19

Cette déclaration est à présenter à la compagnie de transport par tous les passagers de 11 ans ou plus qui souhaitent voyager à destination des départements de la Corse-du-Sud et de Haute-Corse.

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le :

À :

Demeurant :

Déclare sur l'honneur :

☐ ne pas présenter de symptôme d'infection au Covid-19 et, à ma connaissance, ne pas avoir été en contact avec un cas confirmé de Covid-19 dans les quatorze jours précédant mon départ ;

☐ avoir réalisé un **test de dépistage RT-PCR moins de 72 heures avant mon embarquement** concluant à une absence de contamination au Covid-19 (exemptions précisées ci-dessous).

Je reconnais être informé(e) de la nécessité de conserver le résultat négatif de mon test RT-PCR tout au long de mon séjour en Corse. Je devrai être en mesure de le présenter en cas de contrôle.

A noter que, sur présentation de justificatif :

- les transporteurs routiers sont dispensés de test ;
- les passagers en provenance de la Corse **et** voyageant pour **moins de 24h** sur le continent sont dispensés de test de dépistage RT-PCR à l'embarquement, quel que soit le motif de leur déplacement. Toutefois, ils s'engagent à réaliser un test RT-PCR dans les 7 jours suivant leur voyage. Les personnes concernées doivent présenter leurs billets aller et retour datés à la compagnie de transport ou aux forces de l'ordre chargées du contrôle.

A défaut d'avoir rempli ces obligations :

- je m'expose à une amende de 135 € et pouvant atteindre, en cas de récidives, jusqu'à 3750 € et six mois d'emprisonnement.

Fait à :

Le : **à** **h**

Signature :